

COMMUNIQUE DE PRESSE

Accord de partenariat conclu entre la CVI, Agrola SA et fenaco pellet de bois

Nouveaux avantages pour les membres de la CVI

La Chambre vaudoise immobilière (CVI) a signé ce jour un accord de collaboration avec Agrola SA et fenaco pellet de bois. Cet accord complète les partenariats existants avec la Vaudoise Assurances, les magasins Gétaz Romang du canton de Vaud et Protection One. Il étoffe ainsi la palette des avantages exclusifs offerts aux propriétaires affiliés à la CVI.

Les membres de la CVI peuvent désormais bénéficier de conditions préférentielles sur leurs commandes de mazout de chauffage (qualité EURO et ECO) auprès d'Agrola SA et de rabais sur toutes les commandes de pellets de bois en vrac chez fenaco.

Agrola SA, certifiée ISO depuis 2006, occupe une place prépondérante sur le marché des combustibles. Au bureau de vente principal situé à Puidoux pour l'ensemble du marché romand est rattaché un important réseau constitué de points de vente LANDI/coopératives agricoles.

Agrola SA est affiliée à fenaco, qui regroupe des entreprises du secteur agricole suisse. En plus de son activité principale liée aux produits agricoles, fenaco commercialise des carburants et des huiles de chauffage par le biais d'Agrola SA.

Ce nouvel accord met en exergue la volonté commune de partenaires reconnus dans leurs domaines d'activités respectifs de développer des synergies profitables aux consommateurs, avec la garantie de prestations et de produits de qualité.



Pour tout renseignement complémentaire :

Olivier Feller, directeur de la CVI, 079 658 31 92
Simon Wharry, directeur adjoint de la CVI, 021 341 41 41

Lausanne, le 27 mars 2008